



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 04 juin 2015

Monsieur le Président

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche au sujet du Processus de Bologne.

Le programme Erasmus permet aux étudiants de passer un semestre de leurs études à l'étranger, ce qui revêt une importance particulière. En effet, il permet l'approfondissement de langues étrangères, l'acquisition du savoir et d'une manière plus générale un élargissement de l'horizon culturel et intellectuel. Le processus de Bologne visait à introduire un système de grades académiques facilement reconnaissables et comparables à l'échelle européenne afin de promouvoir la mobilité internationale des étudiants.

Or, la mobilité des étudiants est parfois freinée par des problèmes de reconnaissance des diplômes entre pays européens et pays tiers.

Lors de la récente conférence interministérielle européenne sur le processus de Bologne à Erevan, en Arménie, l'importance d'avancer vers la reconnaissance automatique des diplômes et des compétences a été soulignée.

Au vu de ce qui précède, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche :

- Combien d'étudiants de l'Université du Luxembourg ont participé au programme Erasmus durant les dernières cinq années académiques ?
- Le Ministre est-il au courant des problèmes de reconnaissance des diplômes?
- Quels moyens le Ministre a-t-il à sa disposition afin de favoriser la reconnaissance des semestres Erasmus dans le cadre du processus de Bologne?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Marcel Oberweis
Député